



Le 5 novembre 2012

Monsieur Gilles Dolbec, maire
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Objet : Déconstruction et construction écologique

Monsieur le maire,

Le restaurant McDonald a fait table rase en mettant la pelle mécanique dans son bâtiment sur le boul. du Séminaire. Cette démolition nous interpelle car des solutions plus durables sont à portée de main. Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu suggère de «déconstruire» pour donner aux matériaux une seconde vie, les détournant ainsi du site d'enfouissement.

En 2003, la Ville de Saint-Jean a procédé à la «déconstruction» de l'édifice au 245 rue Richelieu (site du nouveau parc public). Une expérience exemplaire en matière de récupération de matériaux. La multiplication de ce genre de projets stimulerait les entreprises québécoises qui ont développé une expertise en déconstruction. Il s'agirait d'un gain notable en matière de gestion durable des ressources et de création d'emplois. Ne serait-il pas préférable, dans un contexte de développement durable, d'émettre des permis de déconstruction plutôt que des permis de démolition?

Par ailleurs, la Ville a annoncé son intention d'assujettir les bâtiments commerciaux sur le site du Bois Douglas à des normes de construction écologique. Le Mouvement écologique salue cette initiative. Comme il

s'agit de «normes», nous recommandons de les appliquer à l'ensemble du territoire de la Ville, pas seulement sur les sites déboisés.

Pour faciliter la transition, les normes de déconstruction et de construction écologique pourraient s'appliquer d'abord au secteur du bâtiment institutionnel, commercial et industriel (ICI).

Veillez accepter, Monsieur le maire, nos meilleures salutations.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Jetten', with a stylized flourish at the end.

Marc Jetten